

TARIF PRATIQUES PAR LA SCP PONS, THAZARD et THAZARD-LAURET

HONORAIRES LIBRES

Il convient de distinguer les actes tarifés (ventes, donations, contrats de mariage, successions...) pour lesquels le notaire perçoit des émoluments, des actes non tarifés qui font l'objet d'honoraires libres.

Le présent tarif s'applique, dans nos études de SAINT-BENOIT et BRAS-PANON, aux actes et prestations faisant l'objet d'honoraires libres. Il ne concerne que les honoraires et ne comprend pas les sommes à verser aux administrations, qui doivent être déterminées en fonction de chaque dossier et de la fiscalité qui s'y applique :

- **Promesse de vente ou d'achat, promesse de partage, de bail195,00 € TTC**
(Lors de la signature d'une promesse, l'acquéreur devra également verser La somme de 125 € correspondant aux frais d'enregistrement de la promesse, et celle de 150 € constituant une provision sur frais d'acquisition, soit un total de 470 €.)
- **Certification de signature25,00 € TTC**
- **Certification de documents, jusqu'à 5 documents.....25,00 € TTC**
- **Certification de documents, à partir de 5 documents.....50,00 € TTC**
- **Dépôt de testament olographe pas d'honoraires, seul le coût de l'inscription**

Au fichier des testaments vous sera facturé9,71 € TTC

- **Statuts de société avec apports en numéraire.....1000,00 € TTC**

NB : 1/ Soit un coût total approximatif de 1 600,00 €.

2/ Les statuts de société comportant des apports immobiliers sont soumis

Au tarif des notaires, et n'entrent pas dans le champ d'application des honoraires Libres.

- **Vente de fonds de commerce, cession de licence IV, de fonds artisanal ou**

Assimilé :

- a) Jusqu'à 100 000 €.....**1 500,00 € TTC**
- b) Entre 100 000€ et 200 000 €.....**2 000,00 € TTC**
- c) Au-delà nous consulter, nous établirons une convention d'honoraire que vous aurez l'occasion d'étudier avant l'ouverture du dossier.

- **Consultation juridique écrite** : L'Office pratique un taux horaire de 200 euros TTC. Le Notaire vous expliquera au préalable quelle durée est nécessaire pour étudier votre dossier. Une convention d'honoraires sera préalablement signée.

Les simples conseils verbaux restent gratuits !